# **VILLE DE ROYAN**



COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU Responsable du Service Juridique Tél.: 05.46.39.56.65 JY/CC/EG Monsieur Philippe DELMAS Gérant GROUPE PHILIPPE DELMAS

2 avenue Alphonse Daudet **84130 LE PONTET** 

<u>Lettre Recommandée avec Accusé de Réception</u> N°2C 162 189 4246 9

Objet: Avenant n°1 au Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle conclu entre la Ville de Royan et le Groupe Philippe DELMAS

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, <u>pour attribution</u>, un exemplaire « original » de l'Avenant n°1 au contrat de cession désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et le GROUPE PHILIPPE DELMAS.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - **2** 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

> Pour le Maire, par délégation, Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

P.I./1

Espen RAR Sh. 10.2021



# AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

#### PHILIPPE DELMAS ORGANISATION

2 Avenue Alphonse Daudet - 84130 LE PONTET

Just the Editospondance CPO-IPE PHILIPPE DELMAS - 2 Avenue Albhonse Daudet - 84130 ts PONTET

N° siret: 531 969 913 00023

N° Licence et catégorie : 2-1051117 & 3-1051118 N° TVA Intracommunautaire: FR82 531 969 913

Représenté par Philippe DELMAS en sa qualité de Gérant

Ci-après dénommé le PRODUCTEUR, d'une part,

ET

#### **MAIRIE DE ROYAN**

80 Avenue de Pontaillac - CS n°80218 - 17205 ROYAN CEDEX

N° siret: 211 703 060 00013

N° Licence et catégorie : PLATESV-D-2021-005035 Catégorie de licence : 1 (salle Jean Gabin)

PLATESV-D-2021-005038 Catégorie de licence : 2 PLATESV-D-2021-005036 Catégorie de licence : 3

Représenté par M. Patrick MARENGO, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, luimême représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Tél: 05.46.02.88.56.

email: c.courtot@mairie-royan.fr

Ci-après dénommé le DIFFUSEUR, d'autre part,

### **ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE:**

1 - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France et dans les pays francophones du spectacle suivant : « **Noëlle PERNA dans "Certifié Mado"** », pour lequel il s'est assuré le concours des artistes **Noëlle PERNA** et des partenaires nécessaires à la représentation.

LE DIFFUSEUR déclare connaître et accepter le contenu du spectacle précité.

2 – LE DIFFUSEUR certifie s'être assuré de la disponibilité du lieu ci-dessous désigné :

SALLE DE SPECTACLE JEAN GABIN 112 Rue Gambetta 17205 ROYAN

Capacité: 330 personnes

Le contrat établi le 17 novembre 2020 est modifié en ses articles 1 et 6 suite à un report de la représentation du samedi 20 février 2021 au samedi 19 février 2022. Le texte qui suit annule et remplace les articles 1 et 6 du contrat précédent. Les autres articles restent Inchangés.



#### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT**

**1.1** - LE PRODUCTEUR cède au DIFFUSEUR qui accepte dans les conditions définies au présent contrat, le droit d'exploitation du spectacle précité dans le lieu susmentionné.

Le présent contrat ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

1.2 - LE PRODUCTEUR s'engage à fournir dans les conditions définies ci-après la représentation du spectacle susnommé :

PAYS: FRANCE VILLE: ROYAN

LIEU: SALLE DE SPECTACLE JEAN GABIN

DATE: samedl 19 février 2022

**HEURE: 20:30** 

**DURÉE: 90 minutes environ sans entracte** 

Soit une représentation.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement du prix de cession toutes taxes comprises, tel que défini à l'article 5, sera effectué sur présentation d'une facture globale selon l'échéancier suivant :

Facture d'acompte 4500.00 € n°1158 du 15/09/2020 Réglé par chèque n°8051992 du 01/12/2020 Facture de solde 5801.50 € 19/02/2022 Chèque ou virement bancaire

Chaque échéance sera réglée par chèque bancaire établi à l'ordre de PHILIPPE DELMAS ORGANISATION.

En cas de paiement par virement à PHILIPPE DELMAS ORGANISATION.

# HSBC PARIS MADELE 916

 Banque
 Guichet
 Numéro de compte
 Clé RIB

 30056
 00916
 09160009501
 27

 IBAN
 FR76 3005 6009 1609 1600 0950 127
 B/C
 CCFRFRPP

Pour être considérés comme valables et sous peine de nullité de plein droit, tous les exemplaires du présent avenant devront être parvenus paraphés et signés au PRODUCTEUR avant le 31/10/2021.

Fait en deux exemplaires à LE PONTET, Le 23/09/2021

LE PRODUCTEUR-Philippe DELMAS

PHILIPPE DE MAS ORGANISATION

2. aveal appronse Daudet
84 100 LE PONTET

RCS AVIENON 231 969 913

LE DIFFUSEUR

0 7 OCT. **2021** 

Pour le Navie, par délégation Le Premier Adjaint

Didie SiNONNET